



Affiché le 27/11/2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2008

L'an Deux Mille Huit,
Le 20 novembre 2008 à dix neuf heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 novembre 2008, s'est réuni à la Mairie en Séance Publique, sous la présidence de Claude GUILLET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Claude GUILLET, Madame Véronique DUBETTIER-GRENIER, Madame Nathalie GATÉ, Monsieur Yvon VINCENT-MORGAT, Madame Véronique BOUËT, Madame Françoise PICHON-TUQUET, Monsieur Patrick ROSSIGNOL, Monsieur Bernard BERTHELOT, Madame Brigitte CORRE, Madame Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Madame Edwige BRACHU, Madame Catherine COUPAYE, Monsieur Jean-Marie BIDET, Madame Stéphanie CASTELIN, Monsieur Benjamin GUERRIAU, Monsieur François VOUZELLAUD, Monsieur Patrick BARAU, Madame Sylvie BERTEL, Madame Karine COURTOIS-MAISONNEUVE, Monsieur René PRAT, Madame Catherine NEDELEC, Monsieur Dominique ANÉE, Madame Mireille GALBRUN, Monsieur Gilles CAVÉ, Madame Marie-Christine BIERLING, Madame Claude FROTTÉ, Monsieur Cédric TALBOURDET, Madame Isabelle CLERGEAU, Monsieur Jean-Jacques TREHIN.

Pouvoirs :

Monsieur André CERCLIER pouvoir à Monsieur Bernard BERTHELOT, Monsieur Olivier DESCHANEL pouvoir à Madame Claudine CHOPELIN-RAPPENNE, Monsieur Mickaël CADOT pouvoir à Monsieur Benjamin GUERRIAU, Madame Isabelle BRONNEC pouvoir à Monsieur Jean-Jacques TREHIN.

Madame Véronique BOUËT a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 33
- présents : 29
- votants : 33

N°1 : ATTRIBUTION DE PRIX POUR LES CONCOURS DE DESSIN DE PRESSE DES RIDEP 2009

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'attribuer :

- ✓ Pour le concours ouvert aux personnes de plus de 18 ans et réservé aux amateurs à l'exclusion des agents et élus de la Ville ainsi que leur famille, l'attribution de prix suivante :
 - un appareil photo réflex numérique d'une valeur de 800 euros TTC pour le gagnant du concours.
- ✓ Pour le concours ouvert aux écoliers, collégiens du Département de la Loire-Atlantique, et lycéens de la Région des Pays de la Loire, l'attribution de prix suivante :
 - un lot d'une valeur maximale de 15 euros TTC pour chaque élève des classes primées, siglé aux couleurs de la manifestation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2009 (ligne 024 6232).

N°2 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE de créer 3 postes d'agents recenseurs au titre des besoins occasionnels,

AUTORISE Monsieur le Maire à préparer et organiser l'enquête de recensement 2009.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2009 (chapitre 012).

N°3 : TRAVAUX DE REALISATION DE LA VOIE D'ACCES ET DU PARKING DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE - CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant se rapportant au transfert de la société Jeanneau Electricité à la société Forclum Loire Océan,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux marchés susnommés.

N°4 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE que les orientations budgétaires ont fait l'objet d'un débat, conformément aux dispositions de la loi du 6 février 1992, après remise d'un document préparatoire.

N°5 : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL : DELEGATION

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE des contrats signés entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2008.